

Budget Primitif 2024 : Présentation synthétique

CCAS – Commune du PALAIS SUR VIENNE

Contexte : Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile.

Outre la fourniture des repas à domicile, ses rôles sont multiples :

- Tout d'abord, Le CCAS du PALAIS traite les demandes d'aide sociale légale notamment dans le cadre de la constitution de dossier de demande d'aide sociale à destination des personnes âgées (Hébergement en établissement, aide-ménagère ou encore frais de repas) et des personnes handicapées (allocations compensatrices, aide-ménagère, établissement ou encore frais de repas).
- Ensuite, le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé sur la base de dossiers de demande constitués par l'assistante sociale du secteur ainsi qu'à des chèques énergie,
- En outre, le CCAS accorde des aides financières pour aider les familles à payer des factures qu'ils n'ont pas les moyens d'honorer telles que des factures d'électricité, d'eau et assainissement...il participe également à de l'aide au permis de conduire.
- Enfin, le CCAS offre en fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70ans au choix un repas animé ou un colis, des colis étant également distribués aux résidents de l'EHPAD situé sur la commune. Des cadeaux sont également offerts lors de naissances ainsi que pour les centenaires.

Le budget primitif du CCAS 2024 s'élève à 103 314€ répartis comme suit entre les 2 sections :

Fonctionnement : 72 953€

Investissement : 30 061€

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?	BP 2024
Charges de personnel	351 €
Charges à caractère général	25 605 €
Autres charges de gestion courante	46 000 €
Charges Exceptionnelles	- €
Virement à l'investissement	
Opérations d'ordre	997 €
Dépenses imprévues	
TOTAL	72 953 €

Les ressources du budget CCAS résultent quasi exclusivement de la subvention de 50 000€ allouée par le budget principal de la commune du PALAIS SUR VIENNE et du report de l'excédent de l'année n-1 à 15 639€ pour 2023

Les dépenses sont constituées essentiellement par les aides alimentaires et les aides exceptionnelles à hauteur de 46 000€. Le reste des dépenses étant principalement lié aux activités de fin d'année (repas des aînés et colis) ainsi qu'à la location du véhicule.

PERSONNEL

Les frais de personnel correspondent aux cotisations URSAFF pour les membres bénévoles du CCAS

Quelles recettes ?	BP 2024
Produits et services	2 000 €
Dotations, subventions	50 300 €
Autres produits de gestion courantes	5 014 €
Atténuations de charges	
Produits exceptionnels	
Excédent de fonctionnement reporté	15 639 €
TOTAL	72 953 €

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées de la reprise de l'excédent 2023 de 29 063,53€ et par l'amortissement des immobilisations à hauteur de 997,47€. En dépenses est inscrite la somme de 15 000€ couvrant d'éventuelles acquisitions et la somme de 15 061€ pour les jardins familiaux, l'arbre de naissance, ainsi que d'éventuels travaux sur les immobilisations reçues en affectation équilibrant ainsi le budget en recettes et dépenses à hauteur de 30 061€